

## PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) AVEC PLAN MERCREDI



**Commune de CIVRIEUX**



**Septembre 2024 – Août 2027**

Le projet éducatif territorial vise à mobiliser toutes les ressources de la commune pour garantir une continuité éducative entre les projets de l'école et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il permet de formaliser une démarche visant à proposer à chaque enfant un parcours éducatif, cohérent, accessible à tous et de qualité, pendant et après l'école, ceci dans le respect de la sphère de compétence de chacun, professeurs et encadrants périscolaires, tout en veillant à assurer la complémentarité des temps éducatifs.

Conçues en appui de l'expérience acquise, les activités du Plan mercredi permettent d'adapter le PEDT 2024-2027 à une organisation scolaire sur 4 jours. Elles s'associent aux activités des lundis, mardis, jeudis et vendredis afin d'enrichir l'offre dans le cadre du périscolaire et en adéquation le bien-être des enfants et les contraintes des familles.

De surcroît, elles respectent la charte qualité du Plan mercredi.

**CONVENTION PARTENARIALE**  
**PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) - Septembre 2024 – Août 2027**

**PEDT avec « Plan mercredi »**

**Collectivité porteuse du projet** : ..... Municipalité de Civrieux ;

Adresse électronique de la mairie : ..... [accueil@mairie-civrieux01.fr](mailto:accueil@mairie-civrieux01.fr) ;

Téléphone mairie : ..... 04 78 98 01 61 ;

**Mise en œuvre du PEDT déléguée à une association** : ... Non

**Directeur de l'ALSH** : ..... FREMAUX Loïc ;

Qualification : ..... Animateur Territorial ;

Adresse : ..... Mairie - 7 rue du Château - 01390 Civrieux ;

Téléphone : ..... 06 37 25 16 17 ;

Adresse électronique : ..... [animation@mairie-civrieux01.fr](mailto:animation@mairie-civrieux01.fr) ;

## CONTEXTE

### Historique de l'organisation du temps de l'enfant à l'école

L'organisation de la semaine scolaire à CIVRIEUX est de 4 jours et demi depuis la réforme de l'éducation nationale de 2013. Des demandes de changement de ce rythme, notamment par les parents et les enseignants, ont été faites sur la période 2017-2020, mais la semaine de 4 jours et demi a été maintenue.

En septembre 2020, la nouvelle municipalité crée un groupe de travail, constitué de parents d'élèves, d'enseignants, d'élus et de l'animateur territorial. En janvier 2021, ce groupe propose deux organisations, l'une sur 4 jours et l'autre sur 4,5 jours, en s'appuyant sur des recommandations d'une professeure émérite en chronobiologie et en psychologie de l'enfant, soit : une matinée allongée, des activités adaptées, un « plan mercredi » et un « Accueil de Loisirs Sans Hébergement ».

Ces organisations ont été présentées à l'ensemble des parents, aux ATSEM, aux assistantes maternelles... Le Conseil d'école du 1<sup>er</sup> février 2021 et le Conseil municipal du 24 février 2021 se sont prononcés pour l'organisation dérogatoire dite « de 4 jours » à la rentrée scolaire de septembre 2021. En juin 2021, le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) décide de la dérogation permettant l'organisation hebdomadaire du temps scolaire sur 4 jours.

### Approches démographiques et sociologiques de la commune

De 2015 à 2024, la population de CIVRIEUX est passée de 1546 à 1969 habitants, dont une augmentation sur les 3 dernières années de l'ordre de 10,9 %, d'où un nombre toujours croissant de jeunes et la nécessité de l'ouverture à l'école primaire d'une neuvième classe (rentrée 2021), puis d'une dixième classe (rentrée 2023 – confirmée pour la rentrée 2024). Les jeunes de 14 ans et moins constituent plus de 25 % de la population. En 2020, les actifs représentent 83 % des habitants avec un taux d'emploi de 78,4 %. Plus de 320 travaillent dans un autre secteur et nombreux sont ceux qui se rendent sur l'agglomération lyonnaise, d'où la nécessité d'une amplitude d'accueil des enfants de 7 h 30 à 18 h 30, bien que peu d'enfants soient présents sur l'entièreté de cette plage.

Par ailleurs, les structures familiales évoluent (familles recomposées, familles monoparentales...) avec un nombre croissant de celles-ci sans une parentèle sévérienne d'origine.

## DIAGNOSTIC DES BESOINS ET RESSOURCES

### Besoins répertoriés :

- La nécessité d'un accueil tous les jours « ouverts » de la période scolaire, sur une large amplitude, mais avec une possibilité pour les familles de déposer et reprendre leur enfant compte tenu de leurs contraintes horaires, cela en privilégiant le bien-être de l'enfant ;
- L'accès à des activités de qualité, à des tarifs en adéquation avec les moyens des familles, pour tous les

enfants, cela en limitant l'utilisation d'un véhicule pour s'y rendre ;

- Une organisation intégrant des activités adaptées aux élèves tant des classes élémentaires que de maternelles, dont ceux à besoins éducatifs spécifiques ;
- La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant (développement, renforcement et mise en œuvre de compétences travaillées pendant le temps scolaire, mise en corrélation de projets...);
- Une volonté de faire découvrir aux nouvelles générations les spécificités du territoire.
- L'intention d'amener les enfants à s'investir dans la vie de la commune.

#### **Ressources et atouts du territoire :**

- Richesse culturelle et environnementale ;
- Proximité de l'agglomération Lyonnaise ;
- Infrastructures permettant l'accueil de groupes d'enfants accessibles à pied en moins de 5 minutes depuis l'école ;

#### **Contraintes liées au territoire :**

- Faible offre locale de loisirs et d'association pour les enfants et les adolescents ;
- Déficit de transports en commun ;
- Difficulté de trouver des intervenants locaux.

### **PÉRIMÈTRE ET PUBLIC DU PEDT**

#### **Territoire concerné**

⇒ Commune de CIVRIEUX ;

#### **L'établissement**

Une seule école primaire qui accueille les élèves des classes maternelles et ceux des classes élémentaires :

⇒ L'École Victor Hugo - 91 rue Victor Hugo - 01390 CIVRIEUX

Téléphone : 04 72 08 68 40 - Adresse électronique : ce.0010244k@ac-lyon.fr

#### **La structure pédagogique**

<b>Nombre d'enfants</b>	<b>Rentrée 2023</b>	<b>Prévision rentrée 2024</b>
En classe maternelle (< 3 ans)	11	9
En classes maternelles (de 3 à 6 ans)	85	89
En classes élémentaires	157	148

Estimation des jeunes scolarisés en secondaire : Le plus grand contingent des élèves de collège est scolarisé sur SAINT-ANDRÉ DE CORCY (24 passages en 6<sup>ème</sup> à la rentrée 2023) et sur celui de lycée sur TRÉVOUX.

### **MODE D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES**

#### **Modalités d'information des familles :**

- Des courriels adressés depuis les sites de la mairie et de l'école ;
- Des messages sur le logiciel utilisé par la Commune (Berger-Levrault) via le portail « famille » du site ;
- Des messages passés dans les cahiers des élèves (aînés, si fratrie) ;

#### **Modalités d'inscription**

Depuis la rentrée de septembre 2023, et pour donner suite aux sollicitations des familles, l'ensemble des démarches pour inscrire les enfants aux différents services périscolaires sont possibles directement via internet (transmission des documents justificatifs, demandes d'inscriptions aux activités, facturation, réclamations ...).

L'animateur territorial reste à disposition des familles pour tout renseignement complémentaire à propos du

contenu et de l'organisation des activités périscolaires, ainsi que des procédures d'inscription.

Nota : depuis de nombreuses années, les familles ont l'habitude d'utiliser le portail « BL Enfance » pour l'inscription à la cantine et aux activités périscolaires.

Il est imposé un délai d'anticipation pour les inscriptions afin de permettre une organisation des activités, notamment pour le nombre des encadrants à prévoir.

### Grille tarifaire

<b>Accueil du matin et du soir – jours d'école</b>				
	QF > 1300€	1300€ ≥ QF > 800€	800€ ≥ QF > 500€	QF ≤ 500€
Accueil du Matin – 7 h 30 - 8 h 30	2,20 €	2,00 €	1,80 €	1,50 €
Accueil du soir – 16 h 30 - 18 h 30 (ouverture des portes à 16h50)	1,49 € Par demi-heure entamée	1,35 € Par demi-heure entamée	1,22 € Par demi-heure entamée	1,01 € Par demi-heure entamée
Aide aux devoirs – 16 h 45 – 17 h 45	Supplément de 0,20 €	Supplément de 0,20 €	Supplément de 0,20 €	Supplément de 0,20 €
Dépassement soir (Enfant récupéré après 18 h 30)	Moins de 15 minutes : 5,00 € Plus de 15 minutes : 15,00 € par quart d'heure entamé			

<b>Restauration scolaire - Jours d'école</b>			
	QF > 1000 €	600 € ≥ QF > 500	QF ≤ 500€
Repas confectionné par la Mairie	4,50 €	1,00 €	0,75 €
Repas fourni par les familles (PAI seulement)	3,00 €	1,00 €	0,75 €

<b>Accueil du mercredi</b>				
	QF > 1300€	1300€ ≥ QF > 800€	800€ ≥ QF > 500€	QF ≤ 500€
Mercredi matin : 7h30-12h00	0,55 € Par demi-heure entamée	0,5 € Par demi-heure entamée	0,45 € Par demi-heure entamée	0,38 € Par demi-heure entamée
Cantine du mercredi	4,50 €			
Cantine du mercredi avec PAI (repas fourni par les familles)	3,00 €			
Mercredi après-midi : 13h30 - 18h30	0,92 € Par demi-heure entamée	0,83 € Par demi-heure entamée	0,75 € Par demi-heure entamée	0,63 € Par demi-heure entamée
Dépassement soir (Enfant récupéré après 18 h 30)	Moins de 15 minutes : 5,00 € Plus de 15 minutes : 15,00 € par quart d'heure entamé			

Les tarifs concernent les services avec réservation, sinon une majoration de 20% est appliquée.

Ils sont valables pour les enfants résidants et/ou étant scolarisés à Civrieux.

Tarifs Extérieurs : majoration de 25% (uniquement en cas de places disponibles).

### ORGANISATION POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024

**Organisation du temps scolaire :** sur 4 jours.

**Organisation du temps de l'enfant à l'école**

La semaine scolaire, d'une durée de 24 h 00, sera organisée les lundi, mardi, jeudi et vendredi autour des horaires suivants : 8 h 30 – 12 h 00 et 14 h 00 – 16 h 30.

Une heure d'aide aux devoirs s'ajoute les mardi, jeudi et vendredi après la classe.

L'accueil loisirs périscolaire offre une amplitude d'accueil de 7 h 30 à 18 h 30.

1. Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :
  - Un temps d'accueil (garderie matin) ;
  - Une pause méridienne dont repas (hors périscolaire), avec un intérêt particulier porté à la sieste des plus petits, notamment pour ceux mangeant « à la maison » ;
  - Des activités encadrées après le goûter : activités à thème les lundis, mardis et jeudi, d'autres activités encadrées, une étude surveillée si les enfants le demandent ;
2. Un « Plan du mercredi » :
  - Un temps d'accueil (garderie matin) ;
  - Des activités à thèmes le matin ;
  - Une pause méridienne avec repas ;
  - Des activités en libre accès l'après-midi, de manière que chaque enfant puisse adopter le rythme qui lui convient et se reposer si besoin dans une semaine chargée.
  - Un temps de sieste l'après-midi pour les enfants qui en ont besoin, et ce pour la durée dont ils en ont besoin (si l'enfant ne se réveille pas seul, les intervenants le laissent dormir jusqu'à 16 h 00 pour les préparer au goûter)

Des mêmes plages sont proposées à tous les enfants de primaire, mais les activités sont différentes selon qu'ils sont à l'école maternelle ou à l'école élémentaire.

Les activités conduites, complémentaires et en continuité des apprentissages scolaires, sont conçues pour faciliter l'organisation des familles et répondre au bien-être des enfants.

### **Organisation du secteur périscolaire** (Voir synoptique des activités périscolaires en annexe A)

- Nombre de garderies périscolaires non déclarées à la DDCS 01 : lors des pauses méridiennes, de 12 à 14 h, les lundis, mardis, jeudis et vendredis (annexe 1) ;
- Nombre d'accueils de loisirs périscolaires déclarés à la DDCS 01 : ⇒ 1 ;
- Nombre d'enfants de la commune concerné par l'accueil périscolaire :
  - ⇒ Tous les enfants de l'école Victor Hugo, soit 252 enfants inscrits pour la rentrée 2023 (+ 2 scolarisés à la maison).
- Nombre d'encadrants intervenants sur ces accueils périscolaires :
  - ⇒ ≈ 15 personnes (encadrants extérieurs selon les thèmes + agents communaux, dont des ATSEM) ;
- Liste des activités périscolaires (hors « Plan du mercredi ») :
  - ⇒ Annexe B ;
- Modalités d'accueil dans le cadre du « Plan du mercredi » :
  - Activités en matinée ;
  - Activités en après-midi ;
  - Temps d'accueil et de désaccueil (matin et soir) ;
  - Pause méridienne ;
  - ⇒ Annexes 3

### **Liste des locaux et équipements utilisés pour ces activités périscolaires :**

- Salle motricité école primaire ;
- Salles de classe ;
- Salles des associations Mairie ;
- Salle des familles ;
- Salle des fêtes ;
- Gymnase Communal ;
- Salle des jeunes ;
- Plateau sportif ;
- Cours de l'école ;
- City stade ;
- Restaurant scolaire ;
- Espace Aurélie GILLIARD (Bibliothèque/Ludothèque).

Les plus éloignés de ces locaux et de ces équipements sont à quelques minutes à pied de l'école.

## Organisation du secteur extra-scolaire

- Nombre d'accueils extra-scolaires déclarés à la DDCS 01 : 0

## Articulation périscolaire/scolaire :

- Liste des activités périscolaires en lien avec les projets d'école :
  - ⇒ Sports collectifs ;
  - ⇒ Semaine des sports Olympiques et Paralympiques ;
  - ⇒ Athlétisme ;
  - ⇒ Activités artistiques : fresques...

## Prise en compte des enfants en situation de handicap à la rentrée 2023 :

Nombre d'enfants scolarisés en situation de handicap bénéficiant d'une notification MDPH : 8

Nombre d'enfants en situation de handicap bénéficiant d'une notification MDPH accueillis sur les temps périscolaires pour 2023-2023 : 2 avec dossier MDPH.

Besoin de soutien pour favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap sur le temps périscolaire et extra-scolaire : oui  non

## PÉRIMÈTRE DE PARTENARIAT

### Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants

- Sans objet ;

### Partenaires du PEDT

- Institutionnels :
  - ⇒ École primaire Victor Hugo ;
  - ⇒ CAF de l'Ain ;
  - ⇒ Conseil départemental ;
  - ⇒ Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) ;
  - ⇒ Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) ;
- Instances ou organisations communales :
  - ⇒ CCAS ;
  - ⇒ Comité de jumelage ;
  - ⇒ Conseil Municipal des enfants (mise en place septembre 2024) ;
  - ⇒ Bibliothèque et ludothèque ;
- Associatifs :
  - ⇒ Associations Culturelles et Loisirs de Civrieux ;
  - ⇒ Diverses associations mettant des animateurs à disposition (sévériennes ou d'autres communes) ;
  - ⇒ USEP ;
  - ⇒ Sou des écoles ;
- Autres
  - ⇒ Agriculteurs et fermiers ;
  - ⇒ Propriétaires d'étangs ;
  - ⇒ Artisans locaux (boulangers...) ;

### Objectifs éducatifs du PEDT (en lien avec les besoins répertoriés) :

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant et du jeune :
  - Favoriser la réussite scolaire ;
  - Articuler de manière cohérente les temps scolaires et les autres temps de la vie de l'enfant ;
  - Permettre la pratique d'activités diversifiées, de qualité et accessibles à tous les enfants quels que soient les revenus de la famille ;
  - Faire découvrir aux enfants et aux jeunes la richesse de leur territoire afin qu'ils se l'approprient ;
  - Amener les enfants et les jeunes vers l'autonomie en les accompagnant dans la réalisation de projets qui leur tiennent à cœur ;

- Éduquer à la citoyenneté et à l'ouverture sur l'autre :
  - Apprendre le « vivre-ensemble » dès le plus jeune âge ;
  - Donner aux jeunes la possibilité de s'impliquer dans la vie de la commune grâce au Conseil Municipal des Enfants ;
  - Proposer un accompagnement aux jeunes qui auraient le désir de mener à bien un projet citoyen
  - S'ouvrir à la culture européenne par le truchement du comité de jumelage (Italie, Slovaquie, Roumanie) ;
- Développement durable et environnement :
  - Sensibiliser aux notions de développement durable ;
  - Préserver notre environnement (exemple : tri et collecte de déchets dans la commune) ;
  - Réflexion de notre impact sur l'environnement ;

### Acteurs éducatifs responsables de la mise en œuvre des activités périscolaires

- Voir annexe B et annexe 3 – animateur territorial – Adjoint en charge des affaires scolaires.

## COMITÉ DE PILOTAGE DU PEDT

### Composition

- Modalité de pilotage :
  - ⇒ Les membres du Comité de pilotage du PEDT sont principalement issus de la Commission « Vie scolaire » et du groupe de travail « Rythmes scolaires ».

Nom et prénom	Qualité
PORRETTI Gérard	Maire de la commune - Président du COPIL
FREMAUX Loïc	animateur territorial - Coordonnateur du PEDT
GRIMAUULT Bernard	Adjoint délégué à la vie scolaire - Secrétaire
BOSC Françoise	Directrice de l'école
SAHUT Elodie	Professeur des écoles
PETIT Olivier	Conseiller municipal
MULLER Michel	Conseiller municipal
BERNARD Sandie	Déléguée de parents
MONTIGNOT Juliette	Déléguée de parents ;
RIBOT Régine	Déléguée de parents ;
CORDIER Mathieu	IEN de la circonscription
PEYRON Sandrine	CAF - Conseillère de Territoire Dombes

En tant qu'instance de pilotage, le comité se réunira une fois par année scolaire, mais il peut le faire plus fréquemment si besoin. Il pourra se décliner en groupes de travail autant que la mise en place et l'organisation des activités l'exigeront.

### ▪ Fréquences d'évaluation

Une évaluation annuelle du PEDT sera présentée au comité de pilotage qui la complétera de ses avis après expertise. Cette évaluation s'appuie sur le bilan fait au terme de chaque activité (trimestriel ou annuel) ⇒ Voir annexe C.

### ▪ Ressources

Les travaux de l'observatoire des Politiques locales d'éducation et de réussite éducative (PoLoc) de l'Institut Français de l'éducation (IFÉ-ENS de LYON), les indicateurs de référence permettront une évaluation quantitative et qualitative.

## Durée du PEDT

- 3 ans, soit sur les années scolaires 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

## MODALITÉS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ET DE MODIFICATION

Le renouvellement de la convention s'effectue par voie d'avenant.

Des modifications peuvent être apportées par avenant, sous réserve d'acceptation de l'ensemble des signataires. Il peut être mis fin à ce PEDT sur demande des collectivités ou en cas de manquements repérés dans sa mise en œuvre par l'un des signataires de la convention.

Fait à CIVRIEUX, le 19/06/2024

### Pour la municipalité de CIVRIEUX

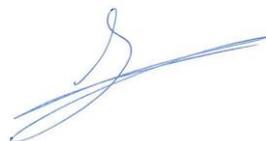
Gérard PORRETTI



Maire de la commune de CIVRIEUX



LOÏC FREMAUX



Directeur de l'Accueil loisirs périscolaire de la commune de CIVRIEUX

### Partenaires institutionnels signataires de la convention

Pour la CAF de l'Ain :

Pour la DSDEN de l'Ain :

□.....

□.....

### Liste des annexes jointes par la collectivité locale (à signer) :

- Annexe 1 : Engagement de l'organisateur à assurer la sécurité des mineurs ;
- Annexe 2 : Convention charte de qualité « Plan mercredi » ;
- Annexe 3 : Liste des activités proposées dans le cadre du « Plan mercredi ».

### Autres annexes :

- Annexe A : Synoptique des activités périscolaires ;
- Annexe B : Liste des activités périscolaires (hors mercredi) ;
- Annexe C : Grilles permettant l'évaluation du PEDT.

## ANNEXE 1 - Engagement de l'organisateur d'accueil périscolaire non déclaré à la DDCS 01 - Sécurité des mineurs

### Décret du 2 août 2013

« Préalablement à la conclusion du projet éducatif territorial, les services de l'État s'assurent que les modalités d'organisation retenues pour l'accueil des enfants sont propres à garantir leur sécurité. Ils s'assurent également de la qualité éducative des activités périscolaires proposées. »

Afin d'assurer la sécurité des mineurs qu'il accueille, l'organisateur s'engage à :

- Faire respecter les normes d'encadrement suivantes : un rapprochement des taux d'encadrement réglementaires ; la demande d'extrait de casier judiciaire n°3 de tous les encadrants ; la mise en place d'un plan de formation permettant à terme d'avoir 50% d'une équipe qualifiée et un directeur qualifié ;
- Mettre en place les activités sportives dans le respect du code du sport ;
- Assurer la coordination des activités scolaires /périscolaires/extra-scolaires/familiales par :
  - La désignation d'un référent coordinateur ;
  - L'organisation des temps de transition entre ces différents temps ;
- Mettre en place des activités périscolaires ayant une vocation éducative, en lien avec le projet de l'école ;
- Informer les familles des conditions de mise en œuvre et des intentions éducatives des temps d'activités périscolaires ;
- Accueillir les enfants dans des locaux respectant les normes de sécurité incendie et effectuer un exercice d'évacuation des locaux une fois par an ;
- Mettre en place un suivi sanitaire sur l'accueil par :
  - La mise en place d'une fiche de renseignements médicaux pour chaque enfant ;
  - La définition des modalités d'administration des médicaments ;
  - La tenue d'un cahier d'infirmerie ; la mise en place d'une procédure en cas d'accident ;
  - La mise à disposition d'une trousse à pharmacie ;
- Mettre en place des mesures facilitant l'accueil des enfants en situation de handicap, en lien avec le projet personnalité de scolarisation (PPS) des enfants ;
- Souscrire un contrat d'assurance couvrant les activités pratiquées sur le temps périscolaire.

Je soussigné, Monsieur Loïc FRÉMAUX, représentant légal de la commune de CIVRIEUX et organisateur de l'accueil périscolaire certifie ces informations exactes.

Fait à CIVRIEUX, le 26/04/2024

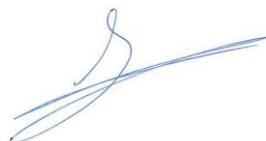
Gérard PORRETTI



Maire de la commune de CIVRIEUX



LOÏC FRÉMAUX



Directeur de l'Accueil loisirs périscolaire de la commune de CIVRIEUX

Le Plan mercredi est intégré dans la démarche globale du Projet Éducatif Territorial.

Un sondage auprès des parents montre la volonté d'une majorité de ceux-ci pour un retour à une semaine scolaire sur 4 jours pour permettre aux enfants de « souffler » en milieu de semaine, notamment ceux des classes de maternelle pour lesquelles le rythme doit être adapté.

Quelle que soit leur préférence, tous les parents désirent conserver les activités périscolaires dans l'esprit de ceux existants, voire de les enrichir et d'en étendre l'accès.

Un groupe de travail, composé à parts égales de parents d'élèves, d'élus, de professeurs des écoles, mais également de l'animateur territorial, a élaboré les différentes composantes du parcours périscolaire selon quatre axes :

- Le bien-être de l'enfant ;
- Les besoins des parents au regard de l'organisation familiale ;
- Les possibilités de la municipalité ;
- Les projets pédagogiques des enseignants.

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires assurées par les professeurs

	7 h 30 8 h 30	8 h 30 - 12 h 00	12 h 00 - 14 h 00	14 h 00 - 16 h 30	16 h 30 - 17 h 00	17 h 00 à 18 h 30
Lundi	Accueil du matin	Ecole	Cantine Cantine APC	Ecole	Accueil du soir Temps1	Accueil du soir Activités optionnelles Temps libre
Mardi	Accueil du matin	Ecole	Cantine Cantine APC	Ecole	Accueil du soir Temps1	Accueil du soir Activités optionnelles Etude encadrée Temps libre
Mercredi	Accueil du matin	Plan mercredi Temps d'activité 1 Temps d'activité 2		Cantine	Accueil du mercredi après-midi - 13 h 30 à 18 h 30 Temps d'activités (ou sieste des plus petits) Accueil libre du soir	
Jeudi	Accueil du matin	Ecole	Cantine Cantine APC	Ecole	Accueil du soir Temps1	Accueil du soir Activités optionnelles Etude encadrée Temps libre
Vendredi	Accueil du matin	Ecole	Cantine Cantine APC	Ecole	Accueil du soir Temps1	Accueil du soir Activités optionnelles Etude encadrée Temps libre

### LES OBJECTIFS

#### Axe 1 – La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant

Le groupe de travail, piloté par la commune de CIVRIEUX, a voulu assurer une cohérence entre le projet pédagogique de l'école et les activités proposées lors des temps périscolaires. Il s'instaure alors entre les professeurs des écoles, les encadrants de l'accueil de loisirs, des élus de la municipalité, et les familles une collaboration étroite propice à une prise en compte des spécificités de chaque enfant permettant ainsi son épanouissement durant tous ses temps de vie scolaires et périscolaires.

Notamment :

- Participation systématique de la direction de l'accueil de loisirs au conseil d'école ;
- Échanges quotidiens entre l'équipe enseignante, les encadrants et l'élus en charge des affaires scolaires ;
- Rencontres avec les familles de manière collégiale lorsque cela est nécessaire (professeurs des écoles, directrice, direction périscolaire) ;
- Mutualisation du matériel, notamment sportif ;
- Règles communes d'utilisation des locaux ;
- Présence systématique de tous les acteurs de la vie de l'enfant dans toutes les commissions, groupe de travail ou groupe de réflexions concernant la vie de l'enfant ;

## **Axe 2 – L'accueil de tous les publics**

### L'accueil des enfants scolarisés à l'école Victor HUGO

La Municipalité souhaite permettre à chaque famille de bénéficier de l'accueil périscolaire et à chaque enfant de participer à des activités propices à son épanouissement.

- Une grille tarifaire prenant en compte le quotient familial a été mise en place. Si cette modalité s'avérait insuffisante, le Centre Communal d'Action Social (CCAS) pourrait proposer un accompagnement supplémentaire, tel qu'une prise en charge financière d'une hauteur adaptée au besoin. Il y a là également la volonté de maintenir une mixité sociale.
- Dans le cas des enfants ayant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), une attention particulière et des adaptations idoines sont attendues de la part des intervenants, notamment lors des repas ou lors des activités décentralisées.
- Pour les enfants ayant un handicap reconnu par la Maison Départementale Des Personnes Handicapées (MDPH), en concertation avec la famille, les moyens sont recherchés pour leur permettre d'avoir accès à l'ensemble des activités choisies.
- Les enfants dits « difficiles » sont pris en charge dans les mêmes conditions que tous les autres. Des échanges réguliers entre les différents acteurs éducatifs permettent d'adapter l'encadrement de ces enfants sans perturber la dynamique de groupe.
- La possibilité d'un accueil occasionnel au Plan mercredi.

L'accueil d'autres enfants âgés de moins de 11 ans est possible, mais dans la limite des places disponibles :

- Du dispositif ITEP « Les Moineaux » ;
- Des familles dispensant l'instruction à la maison ;
- De communes circonvoisines.

### Informations aux familles

Les familles, sans lesquelles rien n'est possible, sont destinataires d'un descriptif précis de chaque temps périscolaire accompagné des fiches d'inscriptions, des grilles tarifaires et du règlement du centre d'accueil. Tous ces documents sont également en libre accès sur le site internet de la Mairie. De plus, les activités attribuées aux enfants sont consultables à tout moment par chaque parent dans l'espace « famille » géré par le logiciel. BERGER LEVRAUT.

## **Axe 3 – La mise en valeur du territoire**

La valorisation du territoire est l'un des objectifs principaux du Projet Éducatif Territorial. En effet, il nous semble important que les enfants connaissent leur territoire, se l'approprient et en soient fiers. C'est un des thèmes plus particulièrement développé les après-midis du Plan mercredi.

Que ce soit lors du recrutement de personnels, dans nos recherches d'intervenants extérieurs ou dans nos achats, la commune est toujours privilégiée et, à une échelle plus grande, la Dombes qui est riche tant par la dimension géographique qu'historique.

La participation des agriculteurs et des artisans locaux sera reconduite et approfondie afin qu'ils présentent aux enfants leurs activités et le cadre dans lequel ils les réalisent (visites in situ, interventions dans les locaux du centre de loisirs...)

À chaque fois que cela est possible, les déplacements se font via des modes doux (à pied, à vélo...) ce qui permet aux enfants de découvrir les espaces naturels qui se trouvent directement à leur contact.

Les habitants, notamment les aînés, sont et font la richesse et l'histoire du territoire. C'est pourquoi il est envisagé de créer des actions intergénérationnelles : temps d'échanges, de jeux, de lecture au cours desquels jeunes, moins jeunes et anciens pourront se retrouver et partager du temps.

## **Axe 4 – Développement d'activités éducatives de qualité**

Depuis de nombreuses années, la commune de CIVRIEUX a toujours créé des conditions permettant à chaque enfant d'accéder à des activités culturelles, sportives, scientifiques, artistiques de qualité.

Chaque activité est préparée et encadrée par du personnel qualifié. Les plannings d'activités sont élaborés et communiqués au minimum deux semaines à l'avance, ce qui permet aux familles de

savoir ce qui va être proposé aux enfants, mais également aux intervenants d'avoir le temps de préparer leurs interventions de manière professionnelle.

L'animateur territorial exige des encadrants une construction formalisée des séances. Le cas échéant, il accompagnera cette production. L'évaluation des activités (parents, encadrants, animateur) sera présentée au groupe de pilotage du PEDT avec pour objectif d'en améliorer leur qualité.

Les activités pratiquées doivent être choisies par l'enfant et n'engendrer ni lassitude, ni contrainte, car elles sont proposées dans un but de loisirs et de découverte :

- Soit pour une période complète ;
- Soit de manière ponctuelle lorsque l'activité le permet (ex : création d'art plastique spécifique, jeu d'animation de groupe, jeux de sociétés, bibliothèque) ;

Chaque activité doit permettre à l'enfant de progresser :

- Dans le cas des activités choisies pour un trimestre, c'est généralement en vue d'une ou de plusieurs productions finales telles qu'un spectacle ou une exposition ;
- Pour les activités ponctuelles, c'est l'organisation de l'activité qui va induire la progression. Par exemple, sur un nombre donné de mercredis, des jeux de lancers sont proposés. Afin d'induire une progression, les règles peuvent être légèrement modifiées d'un mercredi à l'autre : cibles plus petites, distance plus grande, intégration d'un obstacle. Pour les jeux de groupes, des règles peuvent être ajoutées, nécessitant des stratégies différentes et/ou évolutives. Pour les plus grands, lorsqu'un jeu est maîtrisé, il peut même être envisagé de laisser les enfants mettre en place leurs propres règles... ;
- Le principe de libre choix implique aussi la possibilité de ne pratiquer aucune des activités proposées, soit parce que rien de ce qui est proposé ne plait à l'enfant, soit parce qu'il ressent le besoin de se reposer. Cependant, il reste accompagné par un encadrant et peut à tout moment intégrer un groupe lorsque l'activité le permet.

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.227-4 et R.227-1 ;

Considérant la convention du 11 juin 2021 relative au projet éducatif territorial (PEDT) conclue en application des articles L.551-1 et R.551-13 du code de l'éducation et incluant notamment des activités périscolaires le mercredi ;

**Considérant** le ou les projets éducatifs et pédagogiques mentionnés aux articles R.227-23 à 25 de l'accueils de loisirs périscolaires de la commune de CIVRIEUX ;

- ✓ Le maire de la commune de CIVRIEUX dont le siège se situe 7 rue du Château - 01390 CIVRIEUX
- ✓ L'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, agissant sur délégation de la rectrice d'académie ;
- ✓ La directrice de la caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Ain ;

**Convient** ce qui suit :

### **OBJET DE LA CONVENTION**

- Article 1 : La présente convention a pour objet de définir les obligations propres à chacune des parties pour œuvrer localement à la mise en place de la charte qualité du « Plan mercredi ».

Cette charte qualité « Plan mercredi » organise l'accueil du mercredi autour de 4 axes :

- Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, notamment des enfants en situation de handicap ;
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants ;
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

- Article 2 : Engagements de la commune de CIVRIEUX

La commune de CIVRIEUX s'engage à organiser l'accueil de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi dans le respect des principes de la charte qualité.

Elle renseigne, sur le document joint, les éléments suivants relatifs à l'accueil de loisirs périscolaires qu'elle organise ou qui sont organisés pour son compte :

- Nombre total de places ouvertes (moins de 6 ans/6 ans et plus) – Page 15/24 ;
- Typologie des activités et des intervenants – Page 15/24 - Annexe 3 ;

- Article 3 : Engagements de l'État

Les services de l'État s'engagent à :

- Assister la commune dans l'organisation de son accueil de loisirs respectant la charte, à travers notamment la mise à dispositions d'outils sur le site [plan.mercredi.education.gouv.fr](http://plan.mercredi.education.gouv.fr) ;
- Rendre disponible sur ce même site des supports de communication dont le label en vue de l'information du public et de la valorisation de l'accueil concerné.
- Faire connaître au niveau national l'engagement de la commune de CIVRIEUX dans la démarche qualité du « Plan mercredi ».

- Article 4 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour la durée de la convention du projet éducatif territorial, soit de la rentrée scolaire 2024 à la fin août 2027.

- Article 5 : Modification de la convention

La présente convention peut être modifiée par avenant.



Gérard PORRETTI

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "G. Porretti", written over a horizontal line.

Maire de la commune de CIVRIEUX

Madame Marilynne REMER

Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale,

Madame Christine ROUS

Directrice de la caisse d'allocations familiales

LOÏC FREMAUX

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Loïc Fremaux", written over a horizontal line.

Directeur de l'Accueil loisirs périscolaire de la commune de CIVRIEUX

## **INFORMATIONS RELATIVES À L'ACCUEIL LOISIRS PÉRISCOLAIRES DU MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ**

### **Accueil de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) signataire de la convention Plan mercredi :**

- Commune de CIVRIEUX ;

Nombre de places ouvertes dans le cadre de la convention « Plan mercredi » :

- Enfants de moins de 6 ans : 28 enfants ;
- Enfants de 6 ans et plus : 54 enfants.

#### **▪ Activités**

Activités artistiques :

- ⇒ Dessin ;
- ⇒ Arts plastiques ;
- ⇒ Théâtre ;
- ⇒ Musique ;
- ⇒ Activités de bibliothèque.

Activités civiques :

- ⇒ Jeux de société ;
- ⇒ Cuisine.

Activités écocitoyennes :

- ⇒ Jardinage.

Activités physiques et sportives :

- ⇒ Gymnastique ;
- ⇒ Sports collectifs ;
- ⇒ Sports de raquette ;
- ⇒ Jeux de lancers ;
- ⇒ Jeux d'animation.

#### **▪ Intervenants (en plus des animateurs)**

Intervenants associatifs rémunérés

- ⇒ Muriel PIPAZ – Association LEZ' ARTS À THÈMES ;
- ⇒ Lydie CLERC - Association CIEL D'ENCRE ;
- ⇒ Yves PERRIN – Association ANAGATH ;

Intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)

- ⇒ Carine BONY – Microentreprise.
- ⇒ Personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.).

## ANNEXE 3 - LISTE DES ACTIVITÉS PROPOSÉES DANS LE CADRE DU « PLAN MERCREDI »

Sont concernés, les enfants d'un âge  $\leq 11$  ans scolarisés de la commune (y compris ceux instruits à domicile). L'effectif pourrait être complété par des enfants de l'ITEP « Les Moineaux », voire par des jeunes de communes circonvoisines pour lesquels il est établi une grille tarifaire particulière.

### Temps d'accueil (7 h 30 – 8 h 30)

Les familles ont la possibilité de déposer leur enfant à tout moment, de 7 h 30 à 8 h 30.  
Les enfants sont accueillis dans une salle ou dans la cour en fonction de la météo et de leur âge.  
À l'intérieur, ils ont un accès libre à des jeux de société, des livres et du matériel de dessin.  
À l'extérieur, ils ont accès à des ballons, des jeux de lancer, des cerceaux ...

### Temps d'activité (8 h 30 – 10 h 00 puis 10 h 30 – 12 h 00)

La suite de la matinée est divisée en deux temps d'activité séparés par une pause, pendant laquelle les enfants peuvent prendre un goûter.  
Les parents peuvent choisir de déposer ou de récupérer leur enfant durant le temps de pause, ce qui permet de ne participer qu'aux activités qui intéressent l'enfant.  
L'heure de présence est facturée au tarif maximum de 1,10 €, ce qui permet aux enfants d'avoir accès à un cycle de 7 séances pour une quinzaine d'euros maximum.  
Les activités sont encadrées par des professionnels de l'animation, agents communaux ou intervenants extérieurs.  
Voici ci-dessous une liste non exhaustive des activités qui seront proposées en 2024-2025 et/ou qui ont été proposées ces deux dernières années et leur descriptif.

Activité	Description
Activités maternelles	Les enfants de petite et moyenne section de maternelle (3-5 ans), se voient proposer plusieurs activités chaque mercredi : activités créatives, jeux de sociétés, lecture de contes, activités motrices ... organisées et encadrées par un ou plusieurs agents communaux. Des intervenants extérieurs sont également sollicités pour proposer des cycles complets d'activités plus spécifiques, telles que le gymnastique, la musique, les jeux en bois contés ...
Dessin / arts plastiques	Cours de dessin et/ou d'arts plastiques donnés par un encadrant professionnel (madame PIPAZ, de l'association LEZ'ARTS À THÈMES) qui accompagne les enfants dans le processus créatif, tout en leur laissant une certaine liberté. En 2023, un groupe a travaillé en coopération avec le groupe de théâtre et a créé les décors d'un spectacle donné le dernier mercredi de l'année scolaire.
Cuisine	Depuis plusieurs années, une intervenante de la commune propose des cycles de cuisine aux enfants. Ils confectionnent des recettes simples et équilibrées, et repartent avec un petit plat à faire goûter à leurs familles, ainsi que la recette élaborée lors de la séance.
Sports collectifs	Des cycles de différents sports collectifs sont régulièrement proposés, soit encadrés par un agent communal « BPJEPS Activités physiques pour tous », soit par un intervenant extérieur.
Activités de médiathèque (Bibliothèque, jeux de sociétés)	Soit en accès libre au sein de la structure, soit en cycle dans la bibliothèque ou la médiathèque communale, accompagnés et orientés par les bénévoles de ces deux structures lorsque c'est possible.
Jeux d'animation	Jeux de groupes proposés par les intervenants communaux.
Musique percussions	Un intervenant « historique » propose depuis maintenant de nombreuses années une découverte des sonorités du monde grâce à son parc d'instruments divers et variés.

Gymnastique	Cycles de gymnastiques dispensés par une intervenante locale, adaptés à tous les âges.
Jardinage	
Escrime	Une association locale met à disposition un intervenant et du matériel permettant aux enfants de découvrir l'activité Escrime, tantôt sous sa forme sportive, tantôt sous sa forme spectacle.
Club de lecture	Cycles permettant aux enfants d'appréhender la lecture de manière collégiale. Lorsque c'est possible, les enfants de ce groupe viennent lire des histoires aux maternelles lors de la garderie du soir
Soft Ball et autres sports US	Nouvelle activité proposée par un ressortissant Nord-Américain de Civrieux désireux de faire connaître les sports populaires de sa région natale aux enfants de sa région d'adoption
Activités de valorisation du territoire	Chaque année, un cycle de « découverte du village » est proposé, permettant de découvrir la commune à travers ses artisans, mais également ses élus qui expliquent son fonctionnement aux enfants
<b>Pause méridienne – de 12 h 00 à 13 h 30</b>	
<p>L'enfant peut déjeuner à la maison ou à la cantine pendant la pause méridienne.  La pause comporte un temps de repas et un temps de jeux libres, au cours duquel du matériel est mis à disposition des enfants.  Les enfants peuvent arriver ou être récupérés entre 13 h 15 et 13 h 30.  Les familles peuvent bénéficier de l'accès à la cantine à partir du moment où l'enfant participe à l'une ou l'autre des demi-journées d'accueil.</p>	
<b>Temps d'accueil du mercredi après-midi – de 13 h 30 à 18 h 30</b>	
Chaque mercredi après-midi en période scolaire, un accueil est proposé de 13 h 30 à 18 h 30, avec possibilité pour les familles de récupérer les enfants à tout moment à partir de 16 h 30.	
<b>Activités ou sieste - De 13 h 30 à 16 h 30</b>	
<p>À 13 h 30  Les plus petits vont à la sieste. S'ils se réveillent avant l'heure du goûter, ils rejoignent les activités.  De leur côté, les plus grands ont un temps d'activité.  Ce temps doit permettre aux enfants de pouvoir « couper » dans la semaine s'ils en ont besoin. C'est pourquoi le fonctionnement s'adapte aux envies des enfants qui peuvent au choix participer à des activités calmes (coloriages, jeux de sociétés), mais aussi à des activités plus animées proposées chaque mercredi par l'un des intervenants (jeux d'animation de groupe).  Du matériel est également mis à disposition pour ceux qui souhaitent s'adonner à leurs propres jeux, voire apporter leur matériel, à condition que son utilisation soit validée par un adulte encadrant.  La possibilité est bien sûr laissée aux enfants de ne rien faire s'ils en ont envie.  Ponctuellement, des balades sont organisées, du petit jardinage, mais aussi des actions de valorisation du territoire sont mises en place, telles que des interventions extérieures ou des visites culturelles.  À 16 h 00, les enfants sont réunis pour prendre le goûter tous ensemble avant d'être « récupérés » par leurs familles à 16 h 30 ou de retourner jouer dans le cadre de l'accueil libre du soir.</p>	
<b>Accueil libre du soir - De 16 h 30 à 18 h 30</b>	
Activités d'intérieur	Jeux de société, Dessin libre/coloriages, lecture ...
Activités d'extérieur	Jeux de ballons, jeux libres, jeux de lancers, craies de sol ...

## ANNEXE A - SYNOPTIQUE DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires assurées par les professeurs

	7 h 30 8 h 30	8 h 30 - 12 h 00	12 h 00 - 14 h 00	14 h 00 - 16 h 30	16 h 30 - 17 h 00	17 h 00 à 18 h 30
Lundi	Accueil du matin	Ecole	Cantine	Ecole	Accueil du soir	Accueil du soir
			Cantine			
Mardi	Accueil du matin	Ecole	Cantine	Ecole	Accueil du soir	Accueil du soir
			Cantine			
Mercredi	Accueil du matin	Plan mercredi		Cantine	Accueil du mercredi après-midi - 13 h 30 à 18 h 30	
		Temps d'activité 1	Temps d'activité 2		Temps d'activités (ou sieste des plus petits)	Accueil libre du soir
Jeudi	Accueil du matin	Ecole	Cantine	Ecole	Accueil du soir	Accueil du soir
			Cantine			
Vendredi	Accueil du matin	Ecole	Cantine	Ecole	Accueil du soir	Accueil du soir
			Cantine			

<b>L'accueil du matin – De 7 h 30 à 8 h 30</b>	
<p>Chaque jour d'école, les familles peuvent déposer leurs enfants à tout moment entre 7 h 30 et 8 h 20. En fonction de la météo, ils sont accueillis dans une salle ou à l'extérieur et du matériel est mis à leur disposition.</p>	
Type d'Activité	Description
Activités d'intérieur	Jeux de société, Dessin libre/coloriages, lecture...
Activités d'extérieur	Jeux de ballons, jeux libres, jeux de lancers...
<b>L'ACCUEIL DU SOIR – De 16 h 30 à 18 h 30</b>	
Temps 1 – de 16 h 30 à 17 h 00	
<p>Les enfants qui restent à l'accueil après la classe sont pris en charge dans le réfectoire pour prendre leur goûter. Ensuite, ils pratiquent soit des activités calmes, soit ils se rendent dans la cour pour jouer un moment. Ils peuvent être « récupérés » à partir de 17 h 00.</p>	
<b>ACCUEIL LIBRE DU SOIR – de 17 h 00 à 18 h 30</b>	
<p>Temps durant lequel les enfants peuvent pratiquer toutes sortes d'activités, soit en accès libre, soit en s'inscrivant en début d'année scolaire (activités optionnelles).</p>	
Activités en accès libre – À partir de 17 h 00	
Activités d'intérieur	Jeux de société, Dessin libre/coloriages, lecture ...
Activités d'extérieur	Jeux de ballons, jeux libres, jeux de lancers, craies de sol ...
Activités optionnelles – De 16 h 45 à 17 h 45	
<p>La demande d'inscription aux activités optionnelles se fait en début d'année scolaire. Les groupes sont ensuite constitués par période de manière à équilibrer le nombre et l'âge des enfants dans chaque groupe. Les enfants ne peuvent être « récupérés » qu'à l'issue de l'activité. La liste ci-dessous présente les activités proposées ces dernières années et/ou que nous prévoyons pour les années à venir.</p>	
Taekwondo	Cycles de Taekwondo dispensés par une intervenante locale, adaptés à tous les âges
Gymnastique	Cycles de gymnastiques dispensés par une intervenante locale, adaptés à tous les âges
Danse	Cycles de danse dispensés par une intervenante locale, adaptés à tous les âges
Atelier lecture	Découverte de la lecture en groupe ou devant un public dispensée par un intervenant théâtre. Lorsque c'est possible, les enfants du groupe viennent lire des histoires aux enfants de maternelles.
Jeux sportifs collectifs	Jeux sportifs proposés par un intervenant communal ou une association sportive
Échecs	Initiation au jeu d'échec pris en charge par un intervenant spécialisé
Activités manuelles	Activités artistiques proposées par l'équipe communale
Étude encadrée – De 16 h 45 à 17 h 45	
<p>Chaque début d'année, l'équipe enseignante est sollicitée pour prendre en charge des créneaux d'aide aux devoirs sur le temps périscolaire. Chaque enseignant intéressé se positionne sur un soir et les inscriptions sont ouvertes jusqu'à 12 enfants. En cas d'un grand nombre de demandes, un planning est organisé par période afin que chaque enfant puisse bénéficier d'un accompagnement.</p>	

**ÉTAPE 1 - ÉVALUATION DES FAMILLES (PARENTS ET ENFANT) POUR LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES PRATIQUÉES DURANT LE TRIMESTRE**



(1) Non satisfait – (2) Peu satisfait – (3) Satisfait – (4) Très satisfait

Activités pratiquées	Indice de satisfaction	Remarques
.....		..... ..... .....

**RESSENTI DES ENFANTS SUR LES AUTRES TEMPS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES**

Activités pratiquées	Indice de satisfaction	Remarques
<b>Garderie du matin</b>		..... ..... .....
<b>Garderie du soir</b>		..... ..... .....
<b>Méridienne - Cantine</b>		..... ..... .....
<b>Méridienne - Cour</b>		..... ..... .....
<b>Temps scolaire dont récréations</b>		..... ..... .....

## ÉTAPE 2 - ÉVALUATION DES ENCADRANTS POUR LEUR ACTIVITÉ

Nom de l'encadrant : .....		Association <input type="checkbox"/> Auto-entrepreneur <input type="checkbox"/> Agent communal <input type="checkbox"/>
<b>Activité concernée</b>	<b>Remarques</b>	
.....	.....	
.....	.....	
.....	.....	
.....	.....	
.....	.....	
.....	.....	

Cette évaluation porte sur le contenu de l'activité, son adéquation avec les attentes des enfants, les objectifs visés, le temps imparti... mais également sur les conditions de son déroulement (salle à disposition, horaires...). Il est attendu des propositions d'amélioration.

## ÉTAPE 3 - ÉVALUATION DE CHAQUE ACTIVITÉ

À son terme (trimestriel ou annuel selon les cas), chaque activité est évaluée au regard :

- De l'intérêt suscité (taux de pression à l'inscription, changement en cours, turn-over sur le cycle d'une activité) ;
- Du bilan qualitatif exprimé par les familles et les enfants ;
- Des remarques des familles, de leurs enfants et des encadrants.

**Responsable de l'évaluation :** Loïc FREMAUX.

<b>ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE :</b> .....									
<b>Nombre d'enfants participants :</b> .....	<b>ENCADRANT</b>								
<b>Changements en cours de cycle de l'activité :</b> .....	<b>Nom :</b> .....								
<b>BILAN DES FAMILLES</b>	Association <input type="checkbox"/> Auto-entrepreneur <input type="checkbox"/> Agent communal <input type="checkbox"/>								
<b>Nombre de remarques exprimées :</b> .....	<b>Remarques :</b> .....								
<b>Niveau de satisfaction (cocher sous l'émoticône) :</b>									
<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td> 1</td> <td> 2</td> <td> 3</td> <td> 4</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>		 1	 2	 3	 4				
 1		 2	 3	 4					
(1) Non satisfait – (2) Peu satisfait – (3) Satisfait – (4) Très satisfait									
<b>Remarques :</b>	.....								
.....	.....								
<b>Marges de progrès :</b>	.....								
.....	.....								
.....	.....								

## ÉTAPE 4 - ÉVALUATION DU PEDT DANS SA GLOBALITÉ

La synthèse de ces fiches permettra d'établir une évaluation par les acteurs du périscolaire qui sera présentée au comité de pilotage. Notamment, seront précisés, pour chaque activité, les points forts et les points faibles, l'abandon éventuel, la reconduction, des solutions de remédiations...



(1) Non satisfait – (2) Peu satisfait – (3) Satisfait – (4) Très satisfait

Au vu de cette présentation le comité de pilotage évaluera globalement le PEDT en utilisant la grille suivante :

SYNTHÈSE DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE (cocher selon l'émoticône)					
<b>Optimisation des ressources locales :</b>					
Les infrastructures .....					
Les personnes .....					
Autres ressources mobilisables : .....					
.....					
.....					

SYNTHÈSE DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE					
<b>Respect des priorités éducatives :</b>					
Sur l'ouverture à la culture et au patrimoine local .....					
Sur l'éducation à la citoyenneté.....					
Sur la découverte d'activités physiques et sportives.....					
Sur l'accès aux activités artistiques .....					
Sur l'accès aux activités scientifiques .....					
Sur la sensibilisation aux problématiques de développement durable .....					
<b>Degré d'incidence sur les apprentissages scolaires :</b>					
Commentaires : .....					
.....					
.....					
<b>Prise en compte de la diversité des publics :</b>					
Selon le niveau (classes maternelles, classes élémentaire) .....					
Selon le handicap porté .....					
Selon les besoins éducatifs particuliers .....					
Selon l'accessibilité financière .....					
Marges de progrès : .....					
.....					

**Prise en compte des exigences de qualité :**



Richesse du périscolaire (diversité, adéquation avec les attendus et besoins) ....

--	--	--	--

Qualité éducative .....

--	--	--	--

Complémentarité avec les temps scolaires .....

--	--	--	--

Respect du taux d'encadrement .....

--	--	--	--

Communication avec les familles .....

--	--	--	--

Marges de progrès : .....

.....

.....

.....